

a donc intérêt à obtenir des garanties bancaires auprès de la Vnesheconombank avant de livrer la marchandise. Jusqu'ici, l'insolvabilité soviétique n'a pas touché beaucoup de transactions, mais la réduction de l'intervention du gouvernement central entraîne des risques plus élevés en ce qui touche les paiements.

7. Décentralisation des mécanismes du commerce extérieur

La plupart des entreprises soviétiques ont obtenu en avril 1989 le droit de se lancer dans le commerce extérieur, et nombreuses seront celles qui en profiteront. Au début, ce phénomène donnera lieu à une certaine confusion et retardera les transactions commerciales. Néanmoins, si l'on choisit judicieusement ses partenaires soviétiques, les chances d'établir de nouvelles relations commerciales sont excellentes. Cette décentralisation entraînera une hausse des coûts de commercialisation du fait qu'il faudra couvrir de plus grandes distances pour livrer la marchandise directement aux utilisateurs et aux nouveaux acheteurs. De plus, des problèmes de crédit ne manqueront pas de surgir, un grand nombre de ces nouveaux intervenants ayant une capacité de crédit inconnue et détenant des avoirs limités en devises fortes. La décentralisation n'ira pas non plus sans un rétrécissement des possibilités de commerce compensé, du fait que chaque entité acheteuse cherchera à financer ses achats à partir des ventes réalisées par sa propre entreprise.

8. Coentreprises

En Union soviétique, les relations commerciales à long terme dépendent de plus en plus de la conclusion d'accords de coentreprises entre des organismes nationaux et des sociétés occidentales. Ces associations peuvent être très complexes en raison des problèmes découlant de l'établissement à plein temps d'employés occidentaux en URSS, de l'approche à adopter à l'égard des techniques de gestion soviétiques et du rapatriement des bénéficiaires, le rouble étant une devise non convertible. Si vous désirez de plus amples renseignements sur la façon de procéder, nous vous conseillons de communiquer avec la Direction de l'expansion du commerce en URSS et en Europe de l'Est (RBT), ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2; téléphone : 996-7107; télex : 053-3745, ou avec la Direction commerciale de l'ambassade du Canada, 23 Starokonyushenny Pereulok, Moscou, URSS.